

## Bilan de l'enquête nationale sur le chant choral scolaire





*Festival Schoralia 2023 – Tours*

## Collèges de l'académie d'Orléans-Tours - Année scolaire 2022-2023

|  |                |
|--|----------------|
| ▪ <b>Préambule : les caractéristiques principales de l'état de l'enseignement facultatif de chant choral dans l'académie d'Orléans-Tours</b> | <b>Page 3</b>  |
| ▪ <b>Le rayonnement de l'association académique <i>Schoralia</i></b>   | <b>Page 4</b>  |
| ▪ <b>Données générales</b>   | <b>Page 5</b>  |
| ▪ <b>Les élèves inscrits dans l'enseignement facultatif de chant choral</b>  | <b>Page 7</b>  |
| ▪ <b>Les effectifs des chorales</b>  | <b>Page 9</b>  |
| ▪ <b>Les quotités horaires dévolues à l'enseignement facultatif de chant choral dans les collèges</b>  | <b>Page 13</b> |
| ▪ <b>La rémunération des professeurs pour l'enseignement facultatif de chant choral dans les collèges</b>                                    | <b>Page 16</b> |
| ▪ <b>Les concerts et les représentations</b>   | <b>Page 21</b> |
| ▪ <b>Les éléments relevés dans les remarques complémentaires de l'enquête en ligne</b>   | <b>Page 22</b> |
| ▪ <b>Soutenir l'enseignement du chant choral par le renforcement des compétences professionnelles des enseignants</b>                        | <b>Page 24</b> |
| ▪ <b>Ressources et textes institutionnels en ligne, taux de réponse des académies au niveau national</b>                                     | <b>Page 25</b> |

Dans les pages qui suivent :

- les éléments d'analyse de l'IA-IPR apparaissent dans les encadrés sur fond bleu 
- les références aux textes réglementaires apparaissent dans les encadrés sur fond orange 

## PREAMBULE : LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL DANS L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

L'analyse des données et le bilan qui résulte de l'enquête nationale menée en 2023 s'appuient sur un nombre plus important de réponses obtenues par rapport à 2022 : dans l'académie d'Orléans-Tours, 261 réponses fiabilisées pour les 288 collèges publics et privés sollicités soit un taux de réponses de 90% environ (90,62%), ce qui représente un score bien plus élevé par rapport au taux de réponse pour 2021-2022 qui avoisinait les 61%. Au niveau national, le taux global de réponse est de 60,3% (61,4% en 2021-2022), ce qui confirme l'implication des enseignants d'éducation musicale et chefs d'établissements de l'académie d'Orléans-Tours qui ont complété le questionnaire à leur disposition.

Leur effort permet de fournir pour la première fois depuis les années marquées par la crise sanitaire un état des lieux fiable de l'enseignement facultatif du chant choral dans notre académie.

D'un point de vue général, **l'enseignement facultatif de chant choral au collège continue à marquer une progression**. Sa fréquentation par les élèves est toujours très favorablement encouragée par le statut que lui confère son inscription réglementaire parmi les enseignements facultatifs (Arrêté du 9 janvier 2018).

Cette impulsion institutionnelle se concrétise par une augmentation constante de la fréquentation des élèves à la chorale malgré le difficile contexte de la pandémie des années 2020 et 2021. L'effectif académique des collégiens choristes est de nouveau à la hausse et progresse de manière régulière. Il s'étend à plus de 9900 collégiens en 2023. En parallèle, le nombre d'établissements mettant en œuvre cet enseignement s'accroît pour représenter cette année **90 % des collèges**. A l'intérieur même des effectifs des chorales d'établissements, on constate une évolution favorable de la fréquentation : un meilleur équilibre entre les niveaux de classe dont sont issus les élèves, en partie lié à la présence plus nombreuse d'élèves de 3<sup>e</sup>. **Les concerts donnés par les chorales des collèges restent très nombreux, témoignant ainsi d'une grande vitalité des pratiques musicales collectives**. Pour le seul festival *Schoralia*, 48 concerts ont été organisés en 2023.

Les conditions et moyens dévolus à l'enseignement facultatif de chant choral offrent une représentation parfois disparate et souvent contrastée quand on compare le secteur public et le secteur privé. Par ailleurs, **65% des collèges de l'académie proposent bien une quotité horaire de 2 heures/année conformément à l'Arrêté du 9 janvier 2018**. Les autres établissements n'offrent qu'un temps plus restreint d'enseignement. **Dans presque 7 établissements sur 10, la quotité horaire dégagée pour l'enseignement facultatif de chant choral se réduit à 1 heure/semaine**. En parallèle, la rémunération des professeurs responsables du chant choral demeure un élément à observer avec vigilance. Dans ce domaine, la prise en compte de l'ensemble des textes réglementaires est fluctuante : trop d'établissements encore ne considèrent pas « *de manière équivalente* » les interventions des professeurs « *dans le décompte des obligations de service, quel que soit l'effectif du groupe d'élèves concerné* » [...] (Cf. Circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015 portant application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 : **Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré**)

Juillet 2023

Mathilde BERTHE  
Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale  
Éducation musicale et chant choral



## LE RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION ACADÉMIQUE SCHORALIA (ajout à l'enquête nationale)

### Le Festival 2023 en quelques chiffres :

- 48 concerts organisés entre le 9 mai et 16 juin,
- 9933 choristes impliqués, du primaire au supérieur
- 209 établissements scolaires représentés durant le festival

L'académie d'Orléans-Tours bénéficie du soutien d'une **association unique** qui existe depuis **1986**. Elle a été une des premières à promouvoir les chorales scolaires. Aujourd'hui forte d'un **réseau de 21 coordonnateurs répartis sur tout le territoire**, Schoralia continue à promouvoir la politique **ministérielle en faveur du développement de l'enseignement facultatif du chant choral**, assurée par des professeurs passionnés qui portent avec dévouement l'organisation musicale des spectacles. **Seuls les enseignants volontaires rejoignent Schoralia, ils peuvent tout aussi bien mener leurs concerts hors du cadre de cette association.**



Concert Centre culturel de Lucé (28) – 9 mai 2023

Les **professeurs coordonnateurs** sont une ressource précieuse dans le déroulement du Festival : leurs missions sont variées en matière de développement du chant choral. Au-delà de leur rôle de pédagogue, ils sont notamment chargés de la mise en place musicale et logistique des événements programmés. Ils intègrent également de nouveaux professeurs dans leurs équipes, veillent au respect des normes de sécurité préalables à tout concert et créent du lien avec les salles de spectacles accueillant les prestations. **Leur rémunération en IMP rectorales garantit la mise en œuvre, depuis plus de 30 ans, d'un festival dont la programmation de qualité et les projets fédérateurs permettent de promouvoir l'ambition scolaire des collégiens de l'académie d'Orléans-Tours.**

4

Les manifestations du festival académique de chant choral sont placées sous la haute autorité de Monsieur le Recteur et sont pilotées par l'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral.



### Les choristes

**Cher** : 840 élèves  
**Eure&Loir** : 1273 élèves  
**Indre** : 1322 élèves  
**Indre&Loire** : 2818 élèves  
**Loir&Cher** : 828 élèves  
**Loiret** : Orléanais : 2082 élèves  
Montargois : 770 élèves

### Les concerts

**Cher** : 6 concerts  
**Eure&Loir** : 6 concerts  
**Indre** : 6 concerts  
**Indre&Loire** : 15 concerts  
**Loir&Cher** : 3 concerts  
**Loiret** : Orléanais : 8 concerts  
Montargois : 4 concerts

## DONNÉES GÉNÉRALES

Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018

Annexe – Programme d’enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collèges (cycles 3 et 4)

« Constituée par l’apport de chaque voix singulière, s’enrichissant de l’altérité, la pratique chorale suppose l’écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l’unité, celle-ci dépendant d’un équilibre toujours entretenu. »

- Enquête menée du 13 mars au 21 mai 2023 auprès des **288 collèges publics et privés de l’académie d’Orléans-Tours** dont **232 collèges publics** et **56 collèges privés**

L’enquête 2022-2023 s’inscrit dans la continuité des enquêtes menées durant les années 2021-2022, 2019-2020 et 2018-2019.

**\* La crise sanitaire n’a pas permis de la conduire durant l’année scolaire 2020-2021.**

- Taux de réponses fiabilisées : **261 → 90,62%**

Public : 221 → **95.25%**

Privé : 40 → **71.42%**

|                          | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021                  | 2021-2022 | 2022-2023 |
|--------------------------|-----------|-----------|----------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de réponses       | 256       | 257       | <b>Absence d’enquête*</b>  | 175       | 261       |
| Pourcentage des réponses | 88,6%     | 89,5%     | <b>Données non connues</b> | 61%       | 90,62%    |

- Collèges ayant complété l’enquête et proposant l’enseignement facultatif de chant choral :** 230 collèges sur les 261 réponses (**88%**) : 197 collèges publics et 33 collèges privés sous contrat

| Répartition départementale |                             |             |                           |             |
|----------------------------|-----------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| Départements               | Collèges publics            |             | Collèges privés           |             |
| <b>Cher</b>                | 19 collèges sur 25          | 76 %        | 1 collège sur 2           | 50 %        |
| <b>Eure-et-Loir</b>        | 32 collèges sur 38          | 84 %        | 3 collèges sur 6          | 50 %        |
| <b>Indre</b>               | 24 collèges sur 24          | 100 %       | 3 collèges sur 3          | 100 %       |
| <b>Indre-et-Loire</b>      | 45 collèges sur 47          | 96 %        | 11 collèges sur 13        | 85 %        |
| <b>Loir-et-Cher</b>        | 29 collèges sur 31          | 94 %        | 6 collèges sur 6          | 100 %       |
| <b>Loiret</b>              | 48 collèges sur 56          | 86 %        | 9 collèges sur 9          | 100 %       |
| <b>TOTAL</b>               | <b>197 collèges sur 221</b> | <b>89 %</b> | <b>33 collèges sur 40</b> | <b>84 %</b> |

Les données générales de l’enquête précédente (2021-2022), témoignant d’une **implication en net recul** de la part des enseignants (**seulement 61%**), n’ont pas permis d’apprécier les chiffres à leur juste valeur.

**L’enquête 2022-2023 présente un taux de participation plus élevé que celui de l’enquête de 2020 (90,2%)**

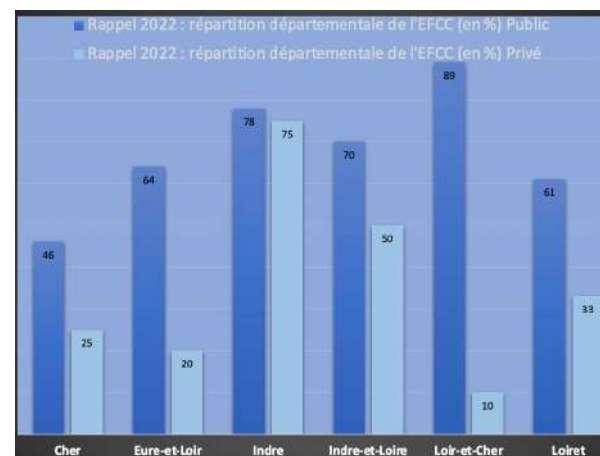
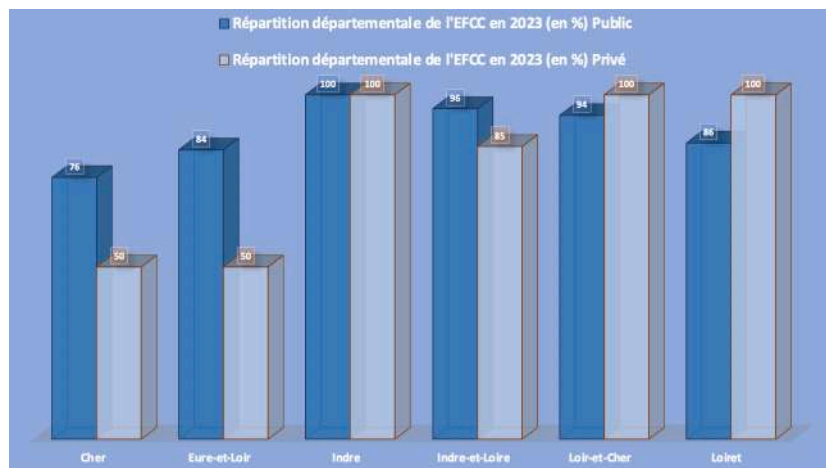
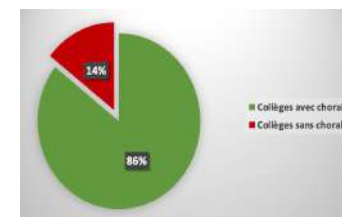
Le taux de réponse national était en recul également en 2021 : **61,4%** (contre 73,22% en 2020).

Le taux plus faible des réponses dans l’enseignement privé s’explique par une **moindre implantation des chorales dans les collèges**, probablement faute de moyens mais également du manque de stabilité des enseignants sur les postes.

**Rappel :** en 2022, 149 collèges dans le public et 18 collèges dans le privé ont déclaré proposer l’EFCC : la participation en hausse à l’enquête 2023 répercute des chiffres naturellement plus importants.

Plus de 85% des collèges ayant répondu à l'enquête possèdent une chorale. L'EFCC est proportionnellement plus présent dans l'enseignement public

- Répartition départementale des collèges proposant l'enseignement facultatif de chant choral (**collèges ayant complété l'enquête**)



Concert à l'auditorium du conservatoire de Bourges – 26 mai 2023

- Collèges en réseau d'éducation prioritaire proposant l'EFCC :

| Réseaux | Nombres de collèges proposant l'EFCC (selon réponses fiabilisées) |
|---------|---|
| REP     | 21 collèges sur 21 → 100 %  |
| REP+    | 12 collèges sur 12 → 100 %  |

- Collèges avec CHAM (classes à horaires aménagés musique)

|  | Nombre de collèges publics et privés avec CHAM proposant l'EFCC |
|--|---|
| CHAM (dominante instrumentale et dominante vocale) | 10 collèges sur 10 → 100 %                                      |

- Collèges proposant l'enseignement facultatif de chant choral et un dispositif orchestral (OAE ou ensemble orchestral) : 7 collèges

|                           | Nombre de collèges publics et privés avec CHAM proposant l'EFCC |
|---------------------------|---|
| OAE (Orchestre à l'École) | 7 collèges sur 7 → 100 %  |

L'EFCC est bien implanté dans les collèges du réseau d'Éducation Prioritaire de l'académie d'Orléans-Tours. Les élèves plébiscitent cet enseignement qui valorise leurs aptitudes artistiques, favorise leurs apprentissages et **exerce une action indéniable sur la qualité du climat scolaire**

**L'ensemble des collèges avec CHAM possèdent également une chorale**

**L'ensemble des collèges menant un partenariat avec Orchestre à l'École proposent une chorale.** Le dispositif Orchestre à l'École existe depuis 2008. Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/1386/orchestre-l-ecole>



## LES ÉLÈVES INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL

Effectif total des collèges publics et privés ayant répondu à l'enquête : 117 686 élèves.

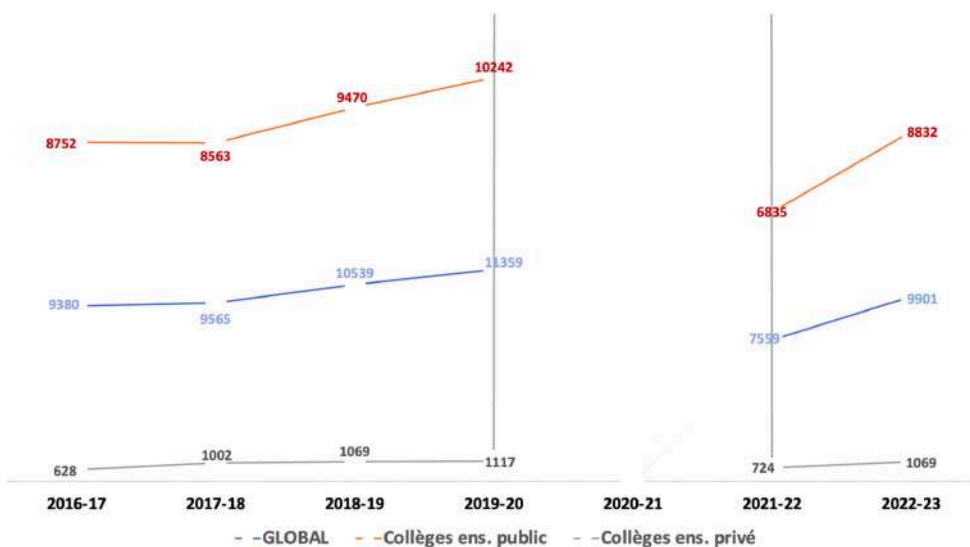
Effectif total des élèves concernés par l'enseignement facultatif de chant choral (EFCC) : 9901 élèves, soit plus de 8 % des élèves sur l'ensemble des collèges (8,4%) dont :

Collèges publics : 8832 élèves choristes → 89,2 %      Collèges privés : 1069 élèves → 10,8 %

La moyenne nationale indique un taux moindre de 7,3% : l'académie d'Orléans-Tours continue à cultiver une forte tradition autour des pratiques vocales collectives.

- Progression des effectifs :

|                        | 2016-17 | 2017-18 | 2018-19 | 2019-20 | 2020-21             | 2021-22 | 2022-23     |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------------|---------|-------------|
| <b>GLOBAL</b>          | 9380    | 9565    | 10539   | 11359   | Données non connues | 7559    | <b>9901</b> |
| <b>Collèges PUBLIC</b> | 8752    | 8563    | 9470    | 10242   |                     | 6835    | <b>8832</b> |
| <b>Collèges PRIVE</b>  | 628     | 1002    | 1069    | 1117    |                     | 724     | <b>1069</b> |



Sans pour autant revenir au niveau d'avant Covid, on observe une nette tendance à la hausse : l'effectif des élèves participant à la chorale a effectivement bien augmenté depuis l'an dernier. S'agissant des établissements privés, le taux s'améliore légèrement à l'occasion de cette année scolaire.

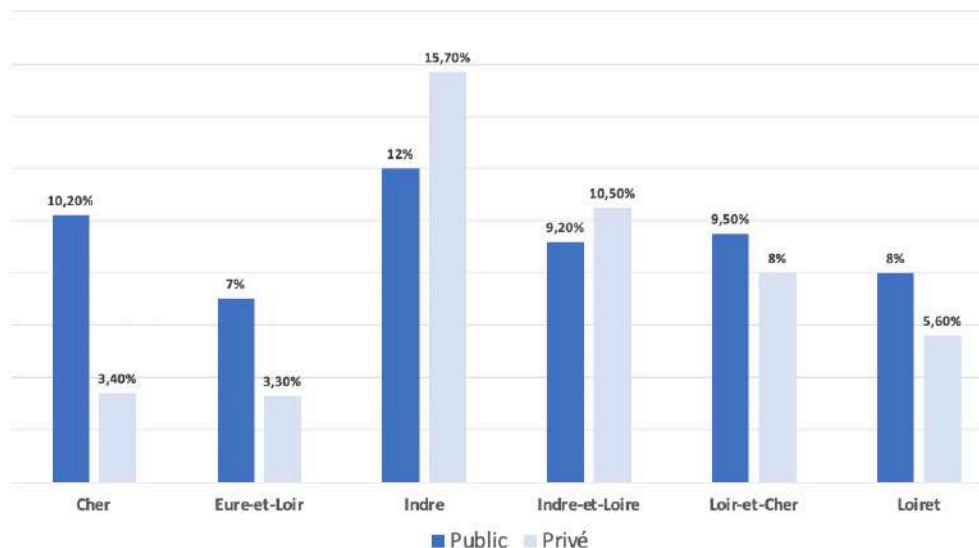
Concert dans la salle Équinoxe de Châteauroux – 30 mai 2023



## LES ÉLÈVES INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL, SUITE

| Répartition départementale |   |               |  |               |
|----------------------------|---|---------------|--|---------------|
| Départements               | Collèges publics                        |               | Collèges privés                        |               |
| <b>Cher</b>                | 848 élèves choristes sur 8333           | 10,2 %        | 8 élèves choristes sur 235             | 3,4 %         |
| <b>Eure-et-Loir</b>        | 1312 élèves choristes sur 18514         | 7 %           | 82 élèves choristes sur 2490           | 3,3 %         |
| <b>Indre</b>               | 883 élèves choristes sur 7324           | 12 %          | 117 élèves choristes sur 745           | 15,7 %        |
| <b>Indre-et-Loire</b>      | 1880 élèves choristes sur 20364         | 9,2 %         | 521 élèves choristes sur 4984          | 10,5 %        |
| <b>Loir-et-Cher</b>        | 1377 élèves choristes sur 14513         | 9,5 %         | 149 élèves choristes sur 1870          | 8 %           |
| <b>Loiret</b>              | 2498 élèves choristes sur 31720         | 8 %           | 226 élèves choristes sur 4018          | 5,6 %         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>8798 élèves choristes sur 100768</b> | <b>8,73 %</b> | <b>1103 élèves choristes sur 14342</b> | <b>7,69 %</b> |

Effectif des élèves concernés par l'enseignement facultatif de chant choral en 2023

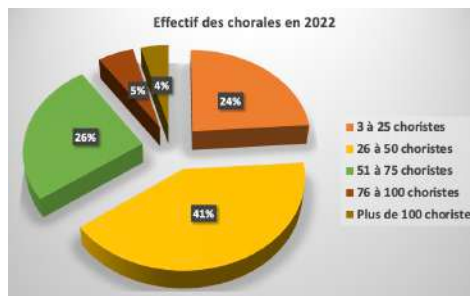
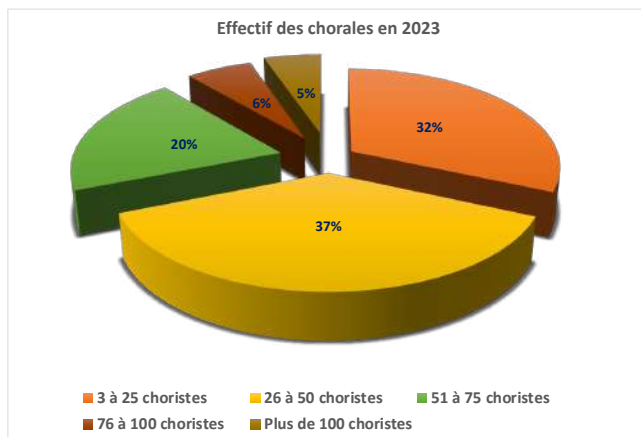


L'enquête montre une **légère baisse des élèves** faisant le choix d'associer l'enseignement facultatif de chant choral à leur parcours de formation. 9,6 % des collégiennes et collégiens participaient à cet enseignement il y a deux ans, **ils sont 8,4 % dans les collèges publics et privés en 2023**. L'enquête 2018-2019 relevait la participation de 10 539 élèves, celle de 2019-2020 indique la participation de **11 359 élèves** malgré un nombre de réponses fiabilisées inférieur de 10 % à l'enquête précédente.

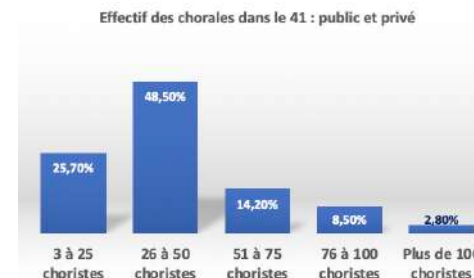
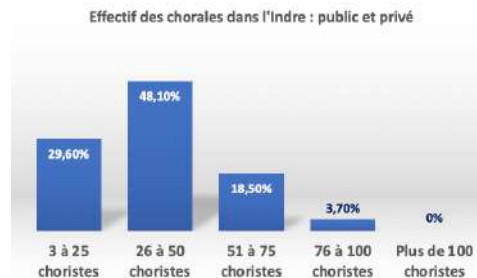
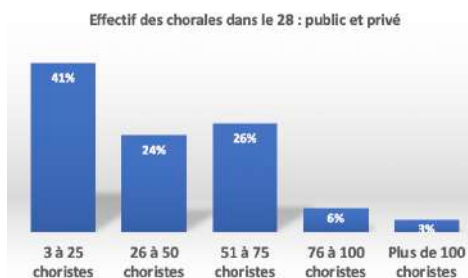
On note cependant un **écart toujours important entre le secteur public et le secteur privé**. Celui-ci est significatif non seulement sur le territoire académique mais également selon les départements.



## LES EFFECTIFS DES CHORALES

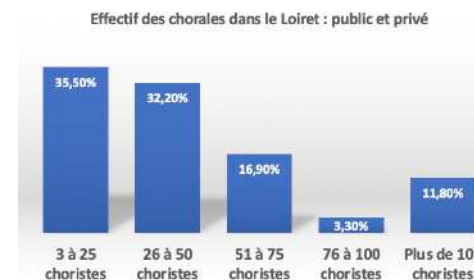


## LE DÉTAIL PAR DÉPARTEMENTS :



Le constat d'une augmentation générale de la taille des chorales peut être nuancé par les indicateurs départementaux.

Ainsi, 3 départements sur 6 (28, 37 et 45) présentent un nombre de « petites chorales » plus important que celui des autres départements, la tendance générale restant toutefois orientée vers des groupes qui atteignent 50 élèves environ, ce qui est un effectif révélateur de chorales en bonne santé car plébiscitées par bon nombre d'élèves à l'échelle des collèges. Il est à noter que c'est le Loiret qui bénéficie du nombre le plus important de chorales de grande taille (plus de 100 participants).



Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée (version actualisée de 2020)

« Dans sa composante sociale, la pratique chorale favorise différentes formes de mixité, dont la mixité filles/garçons, particulièrement importante à l'adolescence »

## LES EFFECTIFS DES CHORALES, SUITE

### La répartition filles/garçons

| 2020 : Académie         |        |                        |        |
|-------------------------|--------|------------------------|--------|
| Filles choristes        | 77 %   | Garçons choristes      | 23 %   |
| 2022 : Académie         |        |                        |        |
| Filles choristes        | 73 %   | Garçons choristes      | 27 %   |
| 2023 : Académie         |        |                        |        |
| Filles choristes        | 76 %   | Garçons choristes      | 24 %   |
| 2023 : collèges publics |        | 2023 : collèges privés |        |
| Filles choristes        | 76,4 % | Filles choristes       | 72,7 % |
| Garçons choristes       | 23,6 % | Garçons choristes      | 27,3 % |

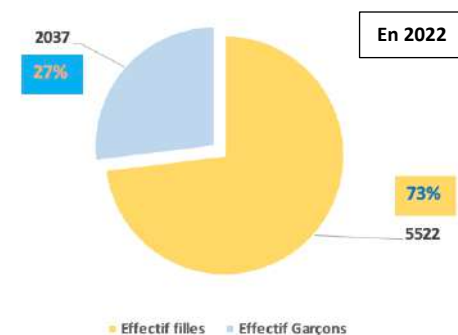
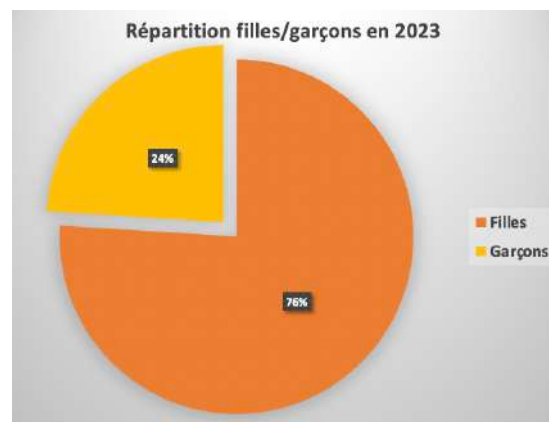
Les proportions de filles et de garçons dans les chorales des secteurs public et privé sont à peu près équivalentes et marquent un net déséquilibre entre les genres.

**Malgré tout, la participation des garçons a connu une évolution perceptible due à un investissement plus affirmé : + 4% par rapport à 2020.**

En 2023, la participation des garçons fléchit légèrement mais reste stable par rapport aux années précédentes. **Globalement, ce sont 3/4 des filles et 1/4 des garçons qui chantent dans les chorales scolaires.** À noter cette année : la progression du nombre de garçons participant à la chorale dans le privé, phénomène qui n'était pas visible jusque-là.

10

Les chiffres nationaux font état d'une répartition filles/garçons à peu près analogue à celle de l'académie d'Orléans-Tours : 75,2% de filles pour 24,7% de garçons. Ces données sont relativement stables depuis les années précédentes.



Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018

L'EFCC « ne suppose aucun prérequis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif. »

## LES EFFECTIFS DES CHORALES, SUITE

### La répartition par niveaux de classe

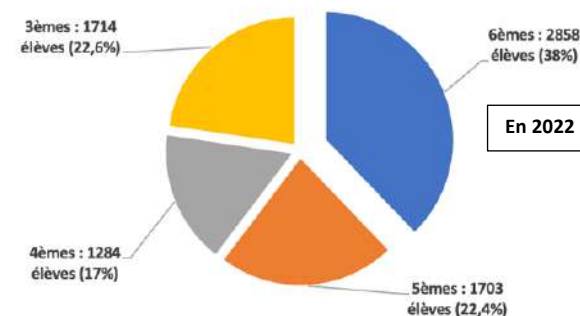
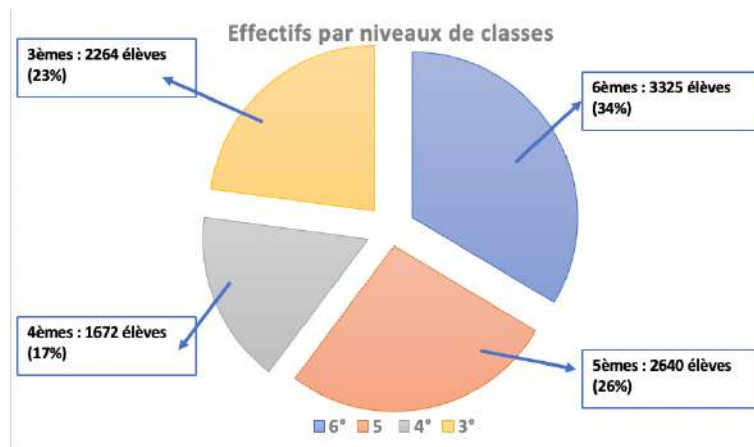
- Répartition des effectifs selon les niveaux des classes

| Académie          |           |      |
|-------------------|-----------|------|
| Niveaux de classe | Effectifs | %    |
| 6 <sup>e</sup>    | 3325      | 34 % |
| 5                 | 2640      | 26 % |
| 4 <sup>e</sup>    | 1672      | 17 % |
| 3 <sup>e</sup>    | 2264      | 23 % |

Nombre moyen d'élèves par chorale :  
38 en 2023 (48 en 2022)

Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée (version actualisée de 2020)

« Le projet de la chorale est à l'interface de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école et au collège et du parcours d'éducation artistique et culturelle. Fréquentation de lieux de spectacle et rencontre de professionnels, pratique du chant choral, découverte et connaissance nourrissent les trois piliers du parcours. Cette expérience riche et réfléchie peut devenir, au collège, le support original de l'épreuve orale du diplôme national du brevet. »



11

Ce sont les élèves de 6<sup>ème</sup> qui sont les plus présents à la chorale. Bien souvent, dans le cadre de la liaison CM2/6<sup>ème</sup>, les écoliers savent qu'ils auront l'opportunité de faire partie de la chorale de leur futur collège. Ils peuvent également avoir l'opportunité de s'intégrer dans des projets chorals dès leurs années d'école, aux côtés des collégiens de leur secteur.

Concernant les élèves de 3<sup>ème</sup>, leur nombre est en augmentation continue par rapport aux années précédentes : 22,6% en 2022, 19,6% en 2020. Ce bon score s'explique par l'attrait que représente l'EFCC dans le cadre du DNB : en effet, l'arrêté du 9 janvier 2018 conduit de facto à placer l'EFCC sous la même réglementation que les autres enseignements facultatifs (LLCE par exemple). La prise en compte de l'EFCC au DNB permet donc à tout collégien de se voir attribuer un bonus de 10 points si les compétences développées sont jugées acquises. Ce bonus peut aller jusqu'à 20 points si les compétences sont jugées dépassées (c'est souvent le cas).

Le niveau 4<sup>ème</sup> est le moins fort numériquement et le plus délicat à mobiliser.

Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018

Annexe – Programme d'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège (cycles 3 et 4)

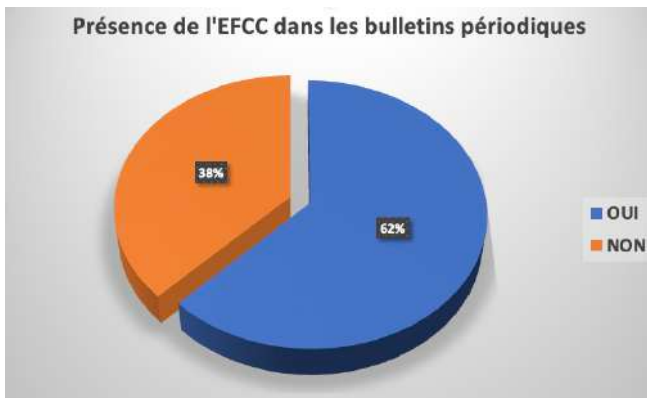
« Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire. »

## LES EFFECTIFS DES CHORALES, SUITE

### La trace visible de l'EFCC dans la scolarité des élèves : présence dans les bulletins périodiques et son impact sur le DNB

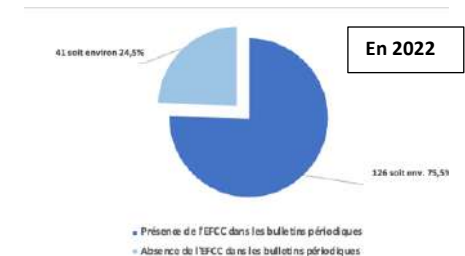
Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée (version actualisée de 2020)

« La chorale est une dimension importante du projet d'établissement. Elle l'enrichit de ses objectifs d'apprentissage tout autant que de sa contribution à la construction des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, comme aux quatre parcours éducatifs. »



Si l'EFCC a gagné en visibilité en tant qu'enseignement à part entière dans les établissements (seulement un collégien sur 2 le voyait apparaître sur son bulletin en 2020), il n'y est pas, pour autant, présent à sa juste valeur, comme l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité par exemple.

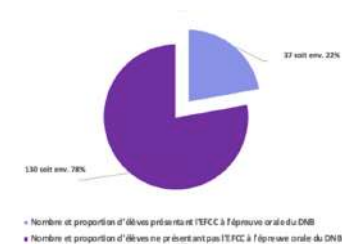
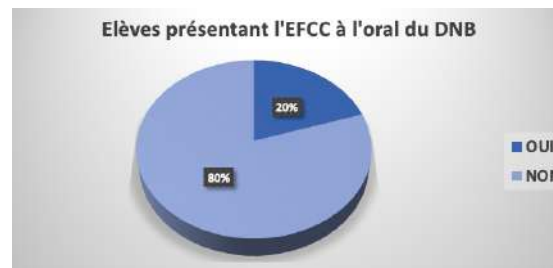
Pour autant, eu égard au score national (51,2% des collèges proposant l'EFCC s'attache à le faire apparaître dans les bulletins), l'académie d'Orléans-Tours présente un score honorable.



12

Accorder à l'EFCC la visibilité qu'il mérite pourrait permettre d'asseoir davantage la légitimité de cet enseignement dont les bénéfices sur l'ambition scolaire, les apports cognitifs, le développement des compétences psychosociales et l'apaisement du climat scolaire sont reconnus par diverses études scientifiques.

1 élève sur 5 seulement choisit de présenter cet enseignement à l'oral du DNB. C'est un score en baisse (1 élève sur 4 en 2022) qui peut s'améliorer mais qui est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (9,7%)



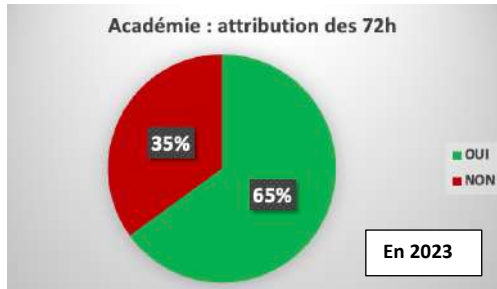
Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Article 1

Après le cinquième alinéa de l'article 7 de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé sont ajoutées les dispositions suivantes : « e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72 heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire. »

### LES QUOTITÉS HORAIRES DÉVOLUES À L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL DANS LES COLLÈGES

- Collèges proposant 72 heures/année d'enseignement facultatif de chant choral (cadre réglementaire)



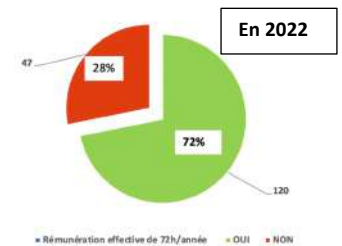
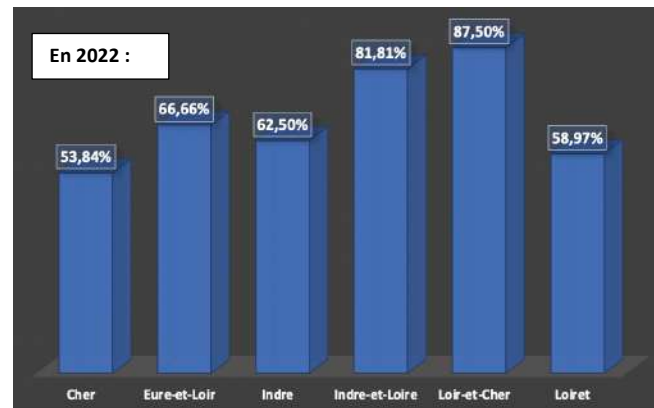
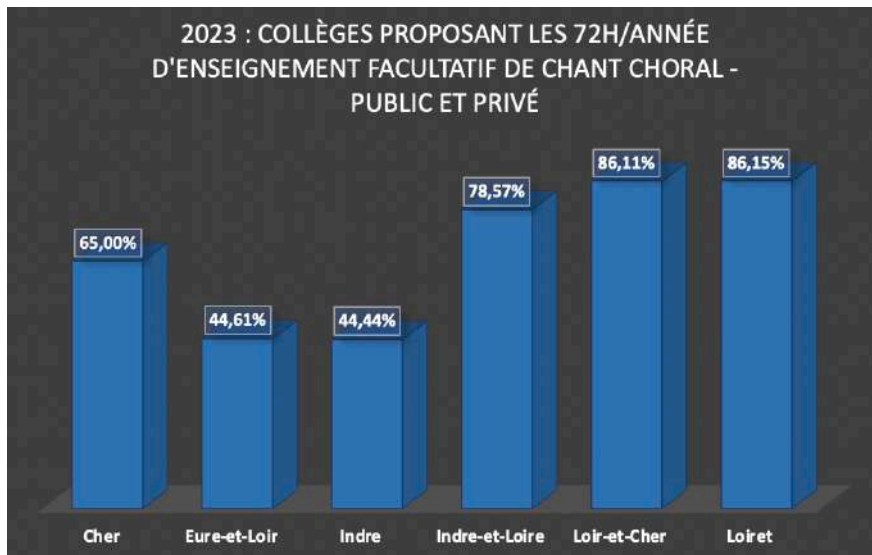
Les 72 heures sont attribuées dans un peu plus de 6 établissements sur 10. C'est une donnée en recul par rapport à 2022.

Seulement 9% des établissements privés les reçoivent, ce qui constitue une baisse inquiétante (21% en 2022).

L'enquête révèle une baisse de l'octroi des 72h annuelles qui sont pourtant préconisées par les textes réglementaires ainsi qu'une baisse non négligeable des établissements appliquant ces textes : plus de 70% des établissements scolaires ventilaient ces 72h annuelles en 2022.

Les disparités remarquées sont relativement importantes : elles peuvent s'expliquer soit par des politiques départementales, soit par des politiques d'établissements. Un écart considérable sépare globalement les établissements du secteur public de ceux du secteur privé sous contrat. Cette différence notable crée une inéquité flagrante dans l'offre d'enseignement artistique proposée aux élèves.

13





## LES QUOTITÉS HORAIRES DÉVOLUES À L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL DANS LES COLLÈGES, SUITE

- Utilisation des 36 heures annualisées

| Répartition des 36h annualisées                  | Collèges publics et privés | Collèges publics | Collèges privés |
|--|----------------------------|------------------|-----------------|
| Répétitions hebdomadaires                        | 151                        | 135              | 16              |
| Répétitions exceptionnelles                      | 32                         | 30               | 2               |
| Répétitions régulières                           | 6                          | 6                | 0               |
| Temps de concert (répétition générale + concert) | 3                          | 3                | 0               |
| 36 heures non allouées au professeur             | 33                         | 20               | 13              |
| Autre  | 7                          | 4                | 3               |

- Place de l'EFCC dans la journée

Vademecum La chorale à l'école, au collège et au lycée (version actualisée de 2020)

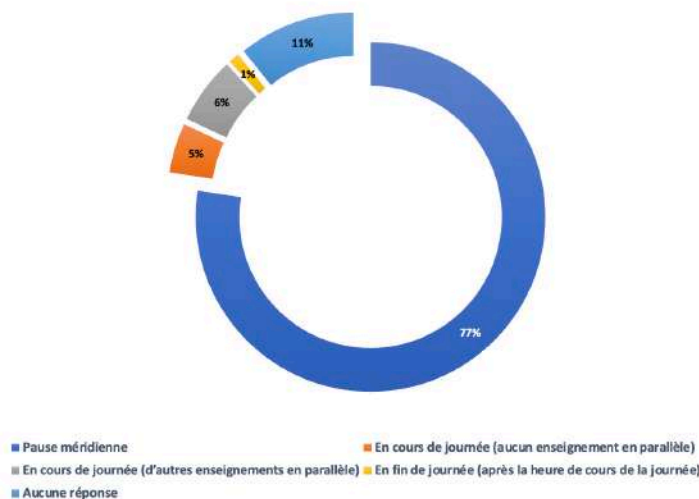
« Au collège

• La chorale se déploie dans le cadre d'un enseignement facultatif de chant choral disposant de **72 heures sur l'année**, dont au moins une heure hebdomadaire, les 36 heures restantes permettant l'organisation de répétitions exceptionnelles, souvent avant les concerts. Elles sont aussi nécessaires à la préparation de la Rentrée en musique ou encore à la participation à des événements du collège ou à des cérémonies commémoratives. »

Tout comme en 2022, l'enquête révèle un nombre non négligeable de mises en œuvre de l'EFCC sans rémunération. Ce phénomène est également visible au niveau national : 3% des collèges déclarent ne mobiliser aucun moyen pour faire fonctionner leurs chorales. Cette absence de moyens a un impact défavorable non négligeable sur la qualité et la portée artistique et éducative des projets qui sont menés. Elle révèle également des inégalités dans l'accès au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

La portion de 36 heures complétant l'heure de répétition hebdomadaire est principalement attribuée à un deuxième temps de répétition chaque semaine. Cette option peut s'expliquer soit par le nombre croissant d'élèves inscrits dans l'enseignement facultatif de chant choral qui nécessite de scinder un groupe important de choristes soit par des créneaux horaires qui ne permettent pas de rassembler l'effectif complet au même moment dans la semaine.

Organisation de la répétition hebdomadaire en 2023



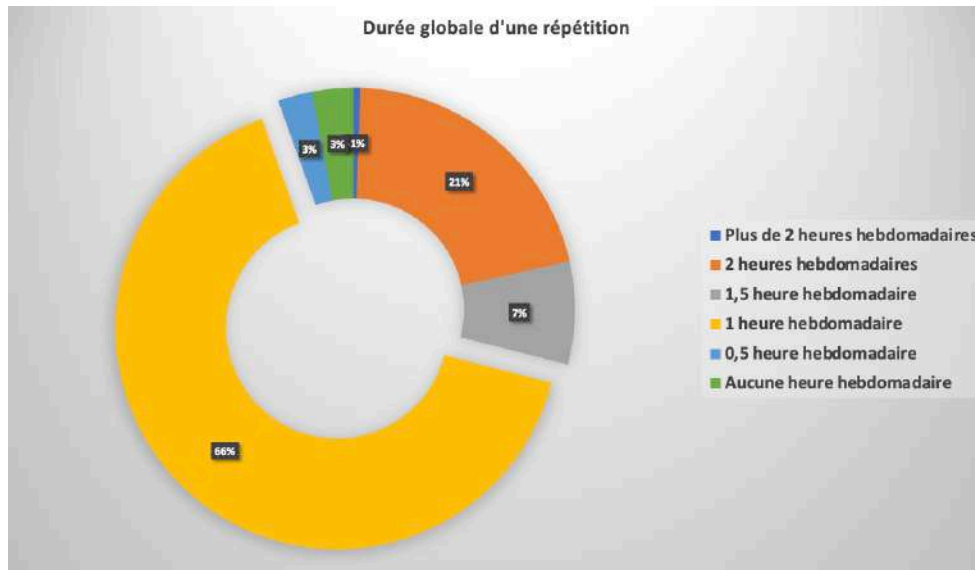
14

La pause méridienne est très nettement le moment privilégié dans la journée par les établissements pour organiser les séances hebdomadaires de chorale. Ce créneau horaire permet effectivement aux élèves volontaires de suivre cet enseignement facultatif sur un temps où ils n'ont généralement pas cours. Cependant, la chorale pâtit souvent de la concurrence entre les nombreuses activités qui peuvent être proposées dans les établissements sur ce créneau horaire : lui donner de la visibilité comme enseignement devrait lui permettre de le distinguer des autres « ateliers » ou « clubs » existants.



## LES QUOTITÉS HORAIRES DÉVOLUES À L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL DANS LES COLLÈGES, SUITE

- **Durée globale des répétitions**



La majorité des établissements (66%) accorde aux élèves une heure de répétition hebdomadaire de chorale. **Seulement un établissement sur 5 leur accorde deux heures hebdomadaires.** Afin de mettre en œuvre des projets conséquents, approfondir un répertoire exigeant dans une démarche qualitative, promouvoir l'excellence scolaire par le biais de manifestations artistiques de grande ampleur, ce dernier score peut être amélioré. Une deuxième répétition dans la semaine peut également fournir aux élèves une occasion supplémentaire de rejoindre le groupe vocal, et renforcer ainsi leur sentiment d'appartenance à ce groupe : c'est l'une des compétences sociales fondamentale permettant de conférer aux établissements qui font le choix d'un EFCC d'envergure **une véritable identité.**

### Quand on chante, on développe...

Extrait du document officiel de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires, *Chanter pour réussir et bien grandir, projet 2022, objectif 2027, page 11*

« S'agissant d'un enseignement facultatif, interniveaux, son évaluation doit être envisagée selon des modalités spécifiques. En outre, c'est bien dans le collectif des élèves constitué par la chorale dans son ensemble (...) que réside le fondement du travail mené. La capacité de chaque élève à y contribuer est un indicateur important pour l'évaluation de ses progrès. Ainsi, les compétences qu'il mobilise, son respect des exigences nécessaires à la réussite d'un concert, son engagement assidu tout au long de l'année sont autant de qualités à prendre en compte pour l'évaluation. »

*Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018 - Enseignement facultatif au collège - Programme de chant choral*

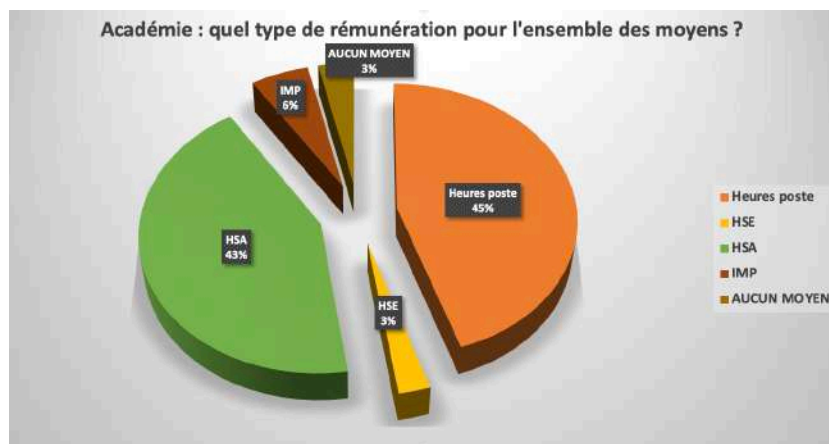
### DES COMPÉTENCES SOCIALES

- On apprend à collaborer
- On augmente notre empathie
- On développe notre sens des responsabilités
- On augmente notre tolérance aux autres
- On améliore notre capacité à résoudre les conflits
- On bénéficie d'une régulation émotionnelle plus accrue
- On favorise notre capacité à accepter de nouvelles personnes et idées
- On accède plus densément aux valeurs de la citoyenneté
- On améliore nos relations intrafamiliales
- On développe des sentiments d'appartenance au groupe

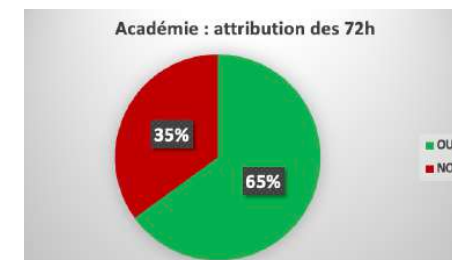
Circulaire n°2015-057 du 29 avril 2015 : missions et obligations règlementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré  
 « Les heures d'éducation musicale consacrées à la chorale sont intégrées dans le service d'enseignement des enseignants qui en assurent l'animation. Chaque heure de chorale est ainsi décomptée pour sa durée effective. »

## LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS

Les différentes modalités de rémunération de l'EFCC dans la situation où les 72h annuelles ne sont pas octroyées



L'attribution des 72 heures est en baisse par rapport à 2022 : 72% des établissements les attribuaient, contre 65% en 2023.

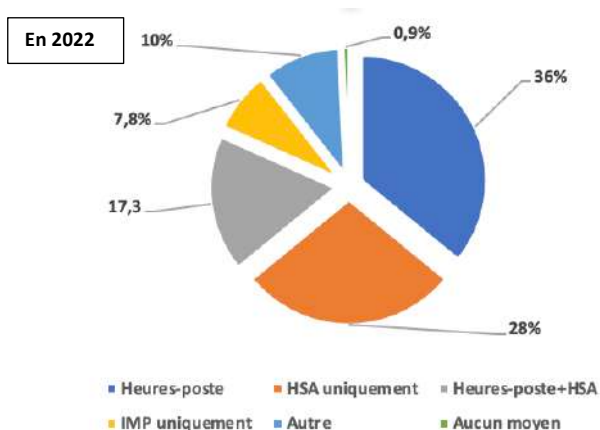


La rémunération des professeurs responsables du chant choral demeure un élément à consolider : la situation au niveau académique montre une ventilation des moyens peu conforme aux textes réglementaires. Lorsque les 72h statutairement prévues ne sont pas attribuées, la part des heures-poste, bien qu'en augmentation par rapport à 2022 (elle est passée de 36 à 45%) est très variable.

En outre, et à peu près dans les mêmes proportions que l'enquête 2022, l'attribution des moyens comme les HSA, les HSE et les IMP continue à se généraliser (ces dernières étant toutefois en légère baisse)

Enfin, le pourcentage toujours important de collègues qui n'engagent pas les moyens souligne le besoin, au-delà de l'arrêté réglementaire fondateur de l'EFCC, d'un soutien institutionnel permanent afin que les chefs d'établissement considèrent les heures annualisées - et non forcément hebdomadaires - comme légitimes et indispensables à l'atteinte des objectifs de cet enseignement.

16



Concert dans la salle Oésia de Notre Dame d'Oé (37) le 1<sup>er</sup> juin 2023



## LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS, SUITE

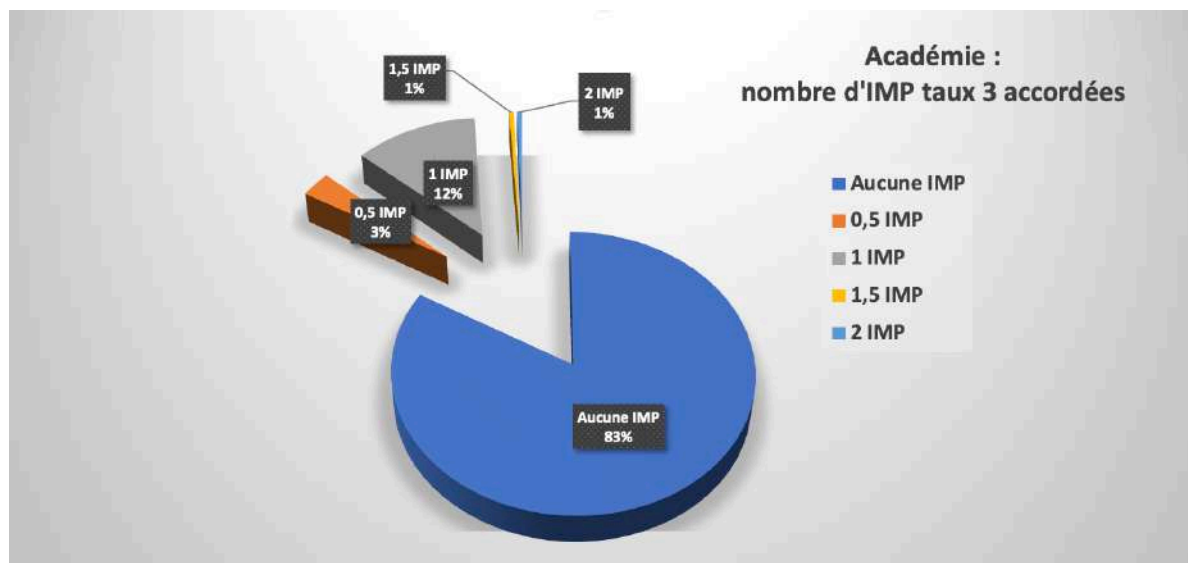
### L'utilisation des IMP

#### Circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 - Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP)

« Les autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif

Le nouveau régime indemnitaire) se substitue (...) à la rétribution en heures supplémentaires effectives (HSE) des activités diverses autres que de face-à-face pédagogique susceptibles d'être confiées aux enseignants. [...]

« Ces missions (d'intérêt pédagogique et éducatif) qui s'inscrivent notamment dans le cadre du projet d'établissement peuvent par exemple concerner [...] l'implication dans des manifestations et rencontres liées à l'activité des chorales[...]. Elles ont vocation, en fonction de la charge de travail effective qu'elles induisent, à ouvrir droit aux différents taux de l'indemnité. »



**Les IMP n'ont pas réglementairement vocation à rémunérer des heures devant élèves.**

Néanmoins, la possibilité de valoriser l'engagement des professeurs d'éducation musicale dans les activités *connexes* à l'enseignement de chant choral par une indemnité pour mission particulière est indiquée par la circulaire du 29 avril 2015.

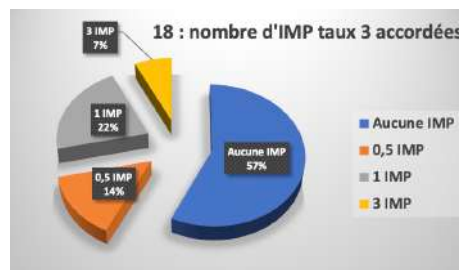
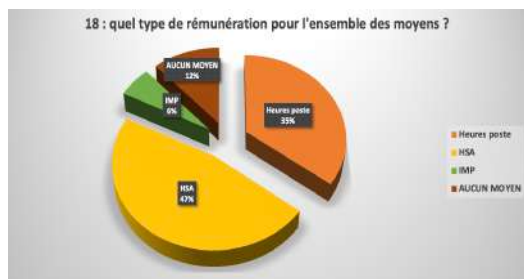
**Pour nombre de chefs d'établissements, si la rémunération en IMP constitue une alternative à la difficulté rencontrée pour dégager les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'EFCC, l'emploi de celles-ci ne doit pas se généraliser.**

Au niveau national, l'enquête révèle que 16,5% des établissements avec EFCC mobilisent des IMP pour assurer la rémunération des enseignants.

## LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS, SUITE

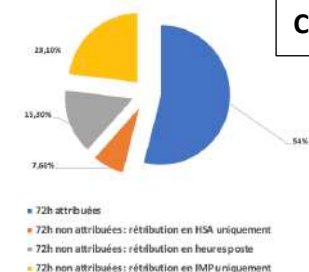
Les différentes modalités de rémunération de l'EFCC dans la situation où les 72h annuelles ne sont pas octroyées :

la situation dans les départements du Cher et de l'Eure-et-Loir (et son comparatif avec 2022)



En 2022 :

Cher



En 2022, **54%** des établissements du Cher ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires.

En 2023, ce sont **65%** des établissements qui les ont attribué.

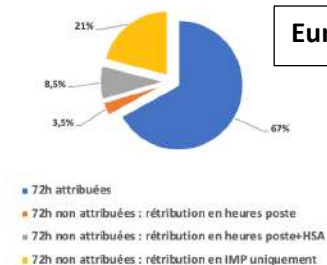
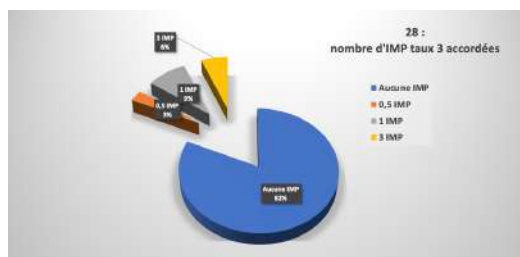
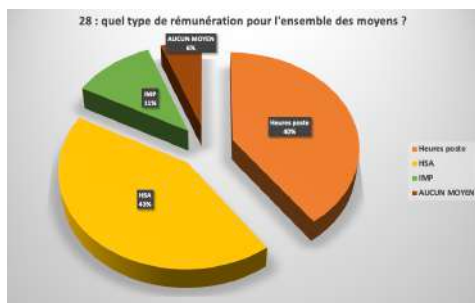
La rémunération en heures poste a également évolué dans le bon sens et le recours aux IMP a fortement diminué.

**Ces scores en hausse peuvent encore s'améliorer en convertissant notamment les HSA en HP.**

18

En 2022 :

Eure-et-Loir



En 2022, **67%** des établissements d'Eure-et-Loir ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires.

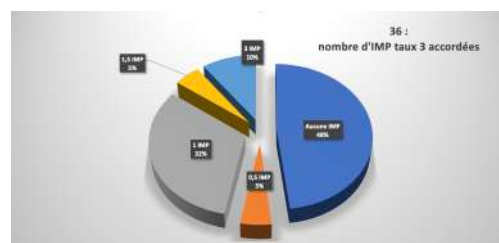
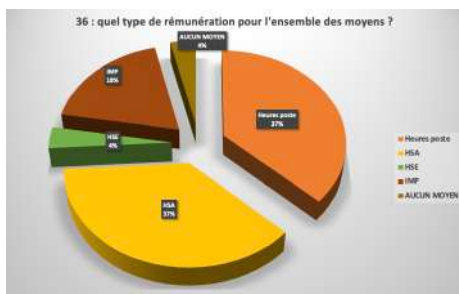
En 2023, ce sont **83%** des établissements qui les ont attribué.

La rémunération en heures poste a également évolué dans le bon sens et le recours aux IMP a été moins systématisé.

**Si ces scores en hausse sont encourageants, ils peuvent néanmoins s'améliorer en convertissant notamment les HSA en HP.**

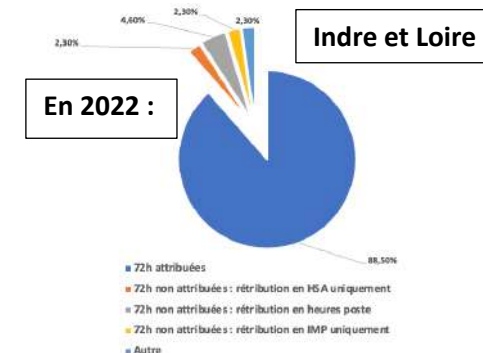
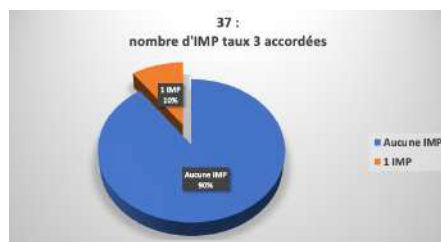
## LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS, SUITE

Les différentes modalités de rémunération de l'EFCC dans la situation où les 72h annuelles ne sont pas octroyées :  
la situation dans les départements de l'Indre et de l'Indre et Loire (et son comparatif avec 2022)



En 2022, **62,5%** des établissements de l'Indre ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires. En 2023, **seulement 44%** des établissements les ont attribué (sur le nombre de réponses obtenues à l'enquête). La rémunération en heures poste a également évolué dans le bon sens. Cependant, le recours aux IMP semble s'être généralisé. **Ces scores sont inquiétants et ne vont pas dans le sens d'une prise en compte suffisamment explicite de l'EFCC comme un enseignement à part entière.**

19



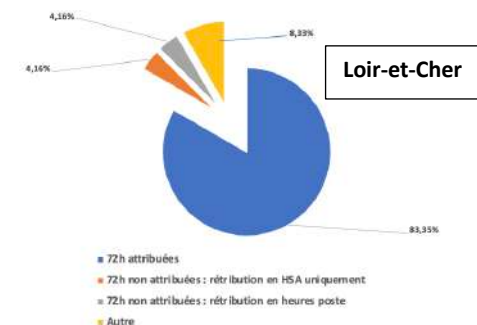
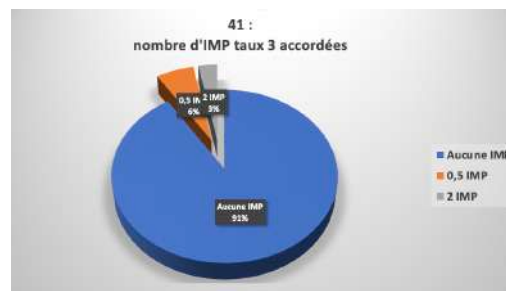
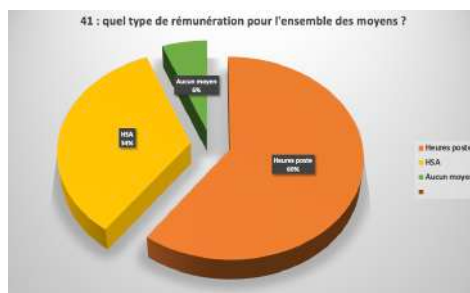
En 2022, **88,5%** des établissements d'Indre et Loire ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires. En 2023, ce chiffre est à la baisse : **71%** des établissements les ont attribué (sur le nombre de réponses obtenues à l'enquête). Bien que le recours à la rémunération en IMP soit marginal et que les heures poste semblent généralisées, **l'évolution inquiétante de ces chiffres est malgré tout à surveiller.**



## LA RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS, SUITE

Les différentes modalités de rémunération de l'EFCC dans la situation où les 72h annuelles ne sont pas octroyées :  
la situation dans les départements du Loir-et-Cher et du Loiret (et son comparatif avec 2022)

En 2022 :



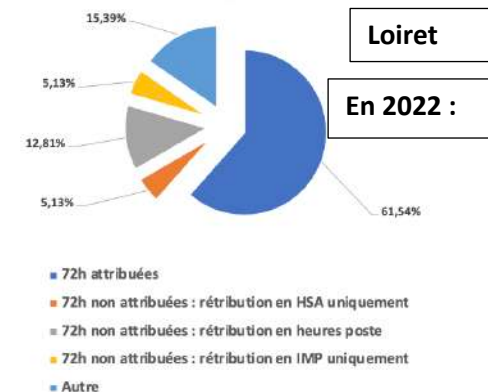
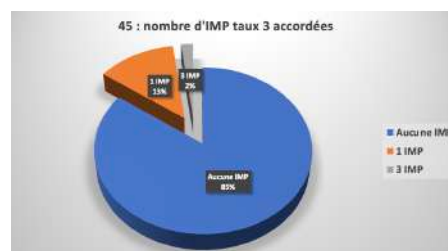
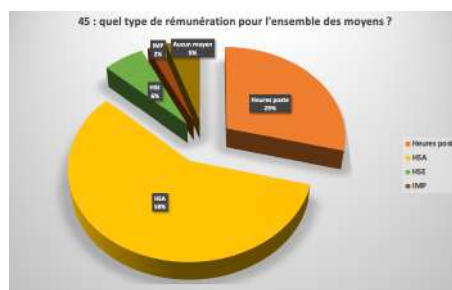
En 2022, **83,5%** des établissements du Loir-et-Cher ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires.

En 2023, ce sont **84%** des établissements qui les ont attribué. C'est un très bon score, stable qui plus est.

La rémunération en heures poste a également évolué dans le bon sens et la rémunération en IMP n'est presque jamais sollicitée.

Ces excellents chiffres font du Loir-et-Cher le département le plus vigilant dans l'application de l'arrêté du 9 janvier 2018, conférant ainsi à l'EFCC un véritable statut.

20



En 2022, **61,5%** des établissements du Loiret ont attribué les 72 heures annuelles, conformément aux textes réglementaires.

En 2023, ce sont **62%** des établissements qui les ont attribué, un score stable mais pas excellent.

La rémunération en heures poste a également évolué dans le bon sens et la rémunération en IMP reste marginale.

Ces résultats satisfaisants peuvent tout de même s'améliorer en convertissant notamment les HSA en HP.



## LES CONCERTS ET LES REPRÉSENTATIONS

« Le travail mené aboutit à une ou plusieurs productions publiques (concerts, spectacles, festivals, rencontres entre chorales, cérémonies officielles, commémorations) »  
*Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018 - Enseignement facultatif au collège - Programme de chant choral*

- Le nombre de concerts donnés chaque année par les chorales des collèges :

| 2023 : total des concerts donnés par les chorales des collèges ayant complété l'enquête |              |
|---|--------------|
| Total des concerts donnés dans l'académie   | 466 concerts |
| Cher  | 55 concerts  |
| Eure-et-Loir  | 72 concerts  |
| Indre   | 60 concerts  |
| Indre-et-Loire  | 93 concerts  |
| Loir-et-Cher  | 74 concerts  |
| Loiret  | 112 concerts |

La représentation publique du travail réalisé en chant choral fait partie intégrante du projet éducatif et artistique de l'enseignement choral. Ces moments importants pour les collégiens, les enseignants mais aussi les familles sont particulièrement fréquents dans l'académie d'Orléans-Tours.

Si cette valorisation importante du chant choral en collège est à porter au crédit des professeurs d'éducation musicale et de chant choral et des équipes d'établissements, c'est également grâce à un maillage territorial d'envergure entretenu par les professeurs coordonnateurs impliqués dans l'association *Schoralia* qui porte l'EFCC avec dynamisme.

- La Rentrée en musique :

La **rentrée en musique** est un temps fort bâti sur le principe d'accueillir en musique les nouveaux élèves dans leur établissement scolaire : <https://www.education.gouv.fr/la-rentree-en-musique-2019-9818>  
**Presque une chorale sur 5 ayant complété l'enquête s'investit dans cette opération dans l'académie d'Orléans-Tours. Ce chiffre est en-dessous de la moyenne nationale : 31%.**

21

- Les commémorations :

Le Plan chorale prévoit, depuis 2017, de placer les **chorales scolaires sur le devant de la scène** lors de **temps officiels de commémorations** : <https://www.education.gouv.fr/le-plan-chorale-une-priorite-donnee-la-musique-11981>  
**8,5% des chorales ayant complété l'enquête s'inscrivent dans cette dynamique dans l'académie d'Orléans-Tours, c'est un score en-deçà de la moyenne nationale : 10,2%.**

- Les projets inter-établissements et inter-cycles :

La **dynamique inter-établissements** (regroupement de plusieurs collèges) est fortement ancrée dans les pratiques chorales : environ 3/4 des enseignants travaillent en collaboration avec leurs collègues voisins.  
**C'est une spécificité académique qui est à comprendre en liaison avec le rayonnement du Festival *Schoralia***  
Il existe également, à la marge, des projets avec le 1<sup>er</sup> degré (comme par exemple le festival *Amilly chante*, dans le Loiret, associé à *Schoralia*). Peu de projets regroupant les collèges et les lycées existent sauf en Indre et Loire et dans l'Indre.

## LES ÉLÉMENTS RELEVÉS DANS LES REMARQUES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

Parmi les 261 réponses reçues et fiabilisées de l'enquête, 56 apportent des remarques complémentaires. Afin d'en faciliter l'analyse et la lecture, nous avons choisi de les présenter par thèmes.

- **Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de l'enseignement facultatif de chant choral dans les collèges :**

Les remarques formulent une **satisfaction** sur les conditions d'implantation de l'EFCC dans les collèges. Elles louent la **reconnaissance institutionnelle** accordée aux pratiques chorales par la parution de l'arrêté du 9 janvier 2018 relatif à l'organisation des enseignements au collège.

A l'opposé, certaines réponses marquent une **déception quant aux décisions prises en établissements de ne mettre en place cet enseignement facultatif que dans certains niveaux**, initiative résultant certes de **contraintes d'emplois du temps**, mais qui ne répond pas au cadre pédagogique et réglementaire de l'EFCC : l'enseignement facultatif ne peut se substituer à l'enseignement obligatoire et il doit concerner des élèves volontaires issus des différents niveaux du collège.

Les chefs d'établissement ayant renseigné l'enquête notent l'impossibilité, pour les enseignants, d'animer la chorale lorsque ceux-ci sont en service partagé (2 voire 3 établissements).

Certains témoignages apportent un éclairage intéressant sur la **possibilité accordée aux élèves de choisir l'EFCC dès le CM2** par l'inscription, en juin de l'année précédente (tout comme le latin et la LV2), via un formulaire : **ces initiatives permettent de doubler, voire tripler les effectifs des chorales.**

Par ailleurs, lorsqu'il est possible de **banaliser une heure entièrement dédiée à la chorale de l'établissement** (par exemple le créneau 11h-midi), le taux d'inscription, toutes classes confondues, marque de nets progrès et s'accompagne d'une fréquentation plébiscitée, en particulier celle des garçons.

Un nombre significatif de témoignages indique que **la chorale est de plus en plus souvent mise en concurrence avec d'autres ateliers organisés sur la pause méridienne**, temps quotidien souvent saturé d'activités (AS, clubs divers, évènements impromptus, réunions d'élèves etc.) et peut, pour cette raison, souffrir d'une baisse d'effectifs.

## LES ÉLÉMENTS RELEVÉS DANS LES REMARQUES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENQUÊTE EN LIGNE, SUITE

- **L'ouverture de la chorale à tous les volontaires de la communauté éducative et l'inclusion des élèves issus d'autres dispositifs :**

Certains établissements prennent le parti d'ouvrir la chorale aux enseignants, équipes de direction, agents, élèves issus de l'IME et parfois anciens élèves : **ces initiatives sont à saluer tant elles témoignent d'une volonté de rassembler autour de projets musicaux qui prennent alors un sens collectif particulier** et promeuvent de façon positive le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement scolaire.

D'autres témoignages attestent d'une participation des chorales à des concerts en direction de publics d'EHPAD, entreprise favorisant les échanges intergénérationnels.

- **La quotité horaire et la rémunération des enseignants responsables de l'EFCC**

Sans surprise au vu des chiffres obtenus, certaines réponses indiquent une quotité horaire très inférieure à 72h/année dévolue à l'enseignement facultatif de chant choral qui **obère la mise en œuvre de projets suffisamment ambitieux et porteurs.**

Un nombre important de remarques sont dédiées à une demande de rémunération conforme aux textes et déplore une seule heure hebdomadaire accordée alors que le total effectué en face-à-face pédagogique (interventions auprès de deux chorales d'établissements, répétitions autres qu'hebdomadaires, concerts, participations diverses de la chorale) avoisine ou excède les 72 heures annuelles.

D'autres témoignages insistent sur le **temps nécessaire à la préparation des séances de chorale** : écriture des arrangements, montage des vidéos, concertation avec les collègues, qui sont rarement pris en compte. Dans les faits, les 2 heures hebdomadaires allouées à l'EFCC sont bien inférieures au temps passé à mener à bien cette activité.

## SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT FACULTATIF DE CHANT CHORAL PAR LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES ENSEIGNANTS

Dès l'année scolaire 2018-2019, après la parution de l'arrêté du 9 janvier instituant le chant choral comme enseignement facultatif au collège, **un soutien très important au renforcement des compétences professionnelles a été proposé par l'inspection pédagogique régionale d'éducation musicale dans l'académie d'Orléans-Tours**. Il s'est concrétisé par la mise en œuvre de plusieurs actions de formation continue, inscrite dans le volet disciplinaire des plans de formation académiques 2018-2019 et 2019-2020. Si, du fait de la pandémie, les formations ont été reportées, elles ont pu tout de même se tenir en intégralité.

**Depuis la rentrée 2021, l'inspection pédagogique régionale exerce une veille attentive, en collaboration avec l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), aux actions de formations dédiées au chant choral.**

En témoignage, en 2021-2022, 2 actions de formation accessibles aux enseignants volontaires (candidatures individuelles) :

- **Le chœur en mouvement**

Formation destinée à l'ensemble des professeurs

Nombre de places : 50

Lieux : Blois, Collège Bégon

Durée : 2 jours

Intervenants : Loïc PIERRE, directeur musical du [chœur Mikrokosmos](#).

- **7 demi-journées de formation dans le cadre du festival Schoralia**

Formation destinée à l'ensemble des professeurs

Nombre de places adapté au nombre de professeurs investis dans le festival

Lieux : collèges Littré de Bourges (18), Édouard Herriot de Lucé (28), La Fayette de Châteauroux (36), Bégon de Blois (41), l'Orbellière d'Olivet (45) et lycée Descartes de Tours (37)

Intervenante : Mathilde BERTHE, IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

En 2022-2023 :

- **Développer les outils vocaux au service des apprentissages - sensibilisation**

Formation destinée à l'ensemble des professeurs

Nombre de places : 50

Lieux : Saint Denis en val, collège Val de Loire

Durée : 2 jours

Intervenants : Lucie KOLB, chef de chœur, [Maîtrise de Radio France](#)

- **7 demi-journées de formation dans le cadre du festival Schoralia**

Formation destinée à l'ensemble des professeurs

Nombre de places adapté au nombre de professeurs investis dans le festival

Lieux : collèges Littré de Bourges (18), Édouard Herriot de Lucé (28), La Fayette de Châteauroux (36), Bégon de Blois (41), l'Orbellière d'Olivet (45) et lycée Descartes de Tours (37)

Intervenante : Mathilde BERTHE, IA-IPR d'éducation musicale et chant choral



Concert « le cycle de la vie », 6 juin 2023, salle Montission, St Jean le Blanc

## RESSOURCES ET TEXTES INSTITUTIONNELS EN LIGNE ET TAUX DE RÉPONSE DES ACADÉMIES AU NIVEAU NATIONAL

Espace académique de l'éducation musicale et du chant choral : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/musique/> et <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/musique/chanter/ressources/>

Site de l'Association Schoralia : <https://www.schoraliaregioncentre.com/>  
[https://www.facebook.com/profile.php?id=100070253645643&locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/profile.php?id=100070253645643&locale=fr_FR)

### Comptes Twitter :

[https://twitter.com/edmus\\_OrlTours](https://twitter.com/edmus_OrlTours)  
[https://mobile.twitter.com/edmus\\_orltours/status/1371538186472673288](https://mobile.twitter.com/edmus_orltours/status/1371538186472673288)  
[https://twitter.com/edmus\\_OrlTours/status/1531981013856944128](https://twitter.com/edmus_OrlTours/status/1531981013856944128)  
<https://twitter.com/Mathilde3Berthe>

Site de la Fédération Nationale des Chorales Scolaires (FNCS) : <http://www.fncs.fr/>

### TEXTES INSTITUTIONNELS

Arrêté du 9 janvier 2018 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/1/9/MENE1800789A/jo/texte>

Arrêté du 7 juillet 2018 « *Programme de l'enseignement facultatif de chant choral au collège* » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/7/17/MENE1820171A/jo/texte>

Vadémécum « *La chorale à l'école, au collège et au lycée* » :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018\\_vm\\_chorale\\_VDEF\\_953374.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/37/4/2018_vm_chorale_VDEF_953374.pdf)

Circulaire n° 2016-201 du 13 décembre 2016 « *Chorales scolaires* » : [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=110814](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110814)

Circulaire n° 2019-013 du 18 janvier 2019 « *Développement du chant choral à l'école* » :

[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo5/MENE1902954C.htm?cid\\_bo=138470](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo5/MENE1902954C.htm?cid_bo=138470)

